

contribution de 2,3 millions de dollars au bureau péruvien du protecteur du citoyen. Le président Fujimori a aussi rencontré des représentants canadiens d'organismes de droits de la personne, d'organisations non gouvernementales et de syndicats.

- Le Pérou revêt pour le Canada une importance particulière en raison de son adhésion à la Communauté andine (dont font aussi partie la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela). Au printemps de 1998, le Canada a entamé des discussions avec la Communauté andine en vue d'un resserrement des relations commerciales.
- Le Canada a appuyé vigoureusement l'entrée du Pérou dans l'APEC. Il considère qu'il s'agit là d'une occasion de renforcer la collaboration sur des questions politiques, économiques et sociales. Le Canada estime encourageant de voir que le Pérou devance l'échéancier fixé pour la préparation de son plan d'action sur la libéralisation des échanges au sein de l'APEC.
- Le Canada croit que la coopération avec le Pérou pourrait être sensiblement étendue au sein de l'Organisation des États américains (OEA) et des Nations unies, ainsi que dans le cadre du Sommet des Amériques. Les questions relatives aux Autochtones, aux stupéfiants, au développement de la démocratie et à l'environnement constituent des secteurs prioritaires pour le Canada.
- Le Canada applaudit les efforts que fait le Pérou en vue de renforcer ses institutions constitutionnelles et juridiques, de même que ses mécanismes de protection des droits de la personne. Il continuera de collaborer avec le Pérou à cet égard. Un exemple de cette évolution : la nomination, en 1994, d'un protecteur du citoyen, qui est devenu un ardent défenseur des droits de la personne au Pérou. Le Canada garde des liens étroits avec le bureau du protecteur du citoyen afin de lui fournir de l'information, de l'expertise et de l'aide technique.
- Le Pérou est un des signataires du traité conclu en décembre 1997, à Ottawa, pour l'interdiction des mines antipersonnel. Il a joué un rôle de leader en Amérique du Sud, en ratifiant le traité en juin 1998.
- Le ministre des Finances du Pérou est venu au Canada en 1996, et le ministre canadien responsable de la Coopération internationale est allé à Lima en 1997. De même, le président du Sénat a dirigé la délégation canadienne à Lima, en 1997, lors de l'assemblée générale de l'OEA.
- En novembre 1997, le secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) s'est rendu à Lima, où il a abordé plusieurs questions : droits de la personne,